

Compte rendu de la séance du lundi 08 novembre 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Jacqueline LEVEQUE

Ordre du jour

- CONVENTION DES GESTION DE DECHETS ORGANIQUES ENTRE LES ATELIERS DE TAUX ET LA MAIRIE DE VILLEMONTAIRE
- RESILIATION DE LA CONVENTION "LES AMIS DES BETES DU SOISSONNAIS"
- ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION
- DECISION MODIFICATIVE

Délibérations du conseil:

CONVENTION DES GESTIONS DE DECHETS ORGANIQUES ENTRE LES ATELIERS DE TAUX ET LA MAIRIE DE VILLEMONTAIRE (2021 024)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal un partenariat avec les Ateliers de Taux pour la récupération et la valorisation dans les filières adaptées, des déchets verts tels que les tontes de pelouse, feuilles mortes, taille d'arbustes, d'arbres, haies, brindilles etc...

Aucun autre déchet (gravas, plastique, métal...) n'étant pris en charge.

Les Administrés intéressés pourront déposer leurs déchets verts sur le site : Ferme de Taux à Hartennes et Taux, aux horaires de dépôt définis par le prestataire.

Le prestataire pourra se déplacer directement chez l'administré ou la collectivité pour la collecte. Un tarif de 20 € par heure pour les déplacements et la prestation complémentaire sera appliqué au demandeur.

Ce partenariat se concrétise par la signature d'une convention entre les Ateliers de Taux et la Commune de Villemontoire et par l'acquittement d'une cotisation annuelle d'un montant de 1 € par habitants selon l'indice INSEE de la commune.

Le contrat est établi pour une durée allant jusqu'au 31.12.2022 et se poursuivra sur la base d'une année civile révolue, par tacite reconduction pour une durée égale, sauf dénonciation écrite adressée par lettre recommandée, par l'une ou l'autre des parties, au moins 3 mois avant l'expiration de la période en cours.

Le Maire demande au Conseil Municipal,

- D'approuver l'adhésion de la commune de Villemontoire à l'association «Les Ateliers de Taux»
- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la proposition du Maire

RESILIATION DE LA CONVENTION "LES AMIS DES BETES DU SOISSONNAIS" (2021_025)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la convention signée entre l'Association «LES AMIS DES BETES DU SOISSONNAIS » et la Commune de Villemontoire en date du 1^{er} Juillet 2013 ayant fait l'objet de la délibération n° 2013/15 en date du 1^{er} Juillet 2013 ayant pour but la prise en charges des animaux trouvés sur le territoire à partir de leur dépôt compte tenu que le transport des animaux restant à la charge de la commune n'étant plus à ce jour obligatoire et dont la cotisation annuelle étant calculée sur la base d'1 € par an et par habitant sur la base de l'INSEE de la population totale en vigueur au 1^{er} janvier de chaque année, à laquelle s'ajoute un forfait annuel de 37 €, soit une cotisation annuelle 2021 d'un montant de 225,00 € .

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que cette convention ne revêt plus de caractère obligatoire et propose la résiliation de celle-ci pour l'année 2022, considérant qu'un préavis de 3 mois étant exigé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et en avoir délibéré, émet un avis favorable à la résiliation de la « Convention fourrière entre les Amis des Bêtes du Soissonais et la Commune à compter du 08 novembre 2021.

ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL (2021_026)

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adhérer au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres prése

DECISION MODIFICATIVE (2021 027)

DM 2021-02

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et D. 23- 42-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,
Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14,

le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
66111	Intérêts réglés à l'échéance		73,84 €
60636	Vêtements de travail		-73,84 €
TOTAL :		0.00	0.00

le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES CM DU 08.11.2021

- Travaux église terminés avec un complément de 200,00 € HT pour l'étanchéité de la sacristie.
- Terrain abandonné rue du Val : Procédure de «bien sans maître» initiée.
- Oulchy : Maison France Services opérationnelle au siège de la Communauté de Communes.
- Invitation à la Commémoration du 11 Novembre à 11h15 au cimetière Anglais de la la Râperie.
Ouverte à tous.
- Demande de permis de construire Rue de la Vallée déposée en Octobre. En attente d'instruction par la D.D.T.
- Matinée «nettoyage/débroussaillage» dans la commune ouverte à tous les bénévoles dimanche 7 Novembre.
- Une subvention de 200,00 € sera allouée au nouveau Comité des Fêtes fin 2021.
- Une subvention (50,00 € à confirmer) sera allouée au Jeunes Sapeurs Pompiers d'Hartennes.
- Les propriétaires des parcelles de bois Rue de la Vallée seront prochainement convoqués sur place en présence de Mr LEFEVRE qui pourra élaguer tous les arbres qui dépassent sur la chaussée, aux frais des propriétaires.
- Rue du Val : les noyers qui sont sur le talus communal (en face de chez Mr et Mme DROMACQUE) seront élagués aux frais de la commune par Alexis DEMARLY. (travaux prévus les 26/27 novembre).
- Le repas de Noël des Anciens est prévu cette année mi-décembre. Les personnes de +65 ans auront le choix entre le repas ou un colis de Noël.
- Le Comité des Fêtes organise une soirée Beaujolais Nouveau Vendredi 19 Novembre.